

L'HABILLEMENT DANS LE MORBIHAN AU XVI^e SIECLE A PARTIR D'INVENTAIRES APRES DECES

Aude Dhailly

Que savons-nous de la manière de se vêtir au XVI^e siècle dans le Morbihan ? Les inventaires après décès et les comptabilités chez les religieux fournissent quelques données parfois complémentaires les unes par rapport aux autres. Un peu de terminologie: un vêtement sert à couvrir le corps et un habit a un sens plus restreint puisqu'il se met par-dessus un autre vêtement, chemise par exemple. Quant aux costumes, il désigne la manière de se vêtir. Les inventaires après décès ont révélé les différents vêtements, leur tissu, leur couleur, leur état et aussi leur coût.

L'inventaire après décès en 1541 de **Gilles Gibon**, de moyenne noblesse, établi à la maison et au manoir de la Vhesnaye (paroisse d'Arradon) offre une variété de vêtements, quelques coiffures, des chaussures et aussi des tissus, le tout avec prisage. L'inventaire après décès en 1571 de **Jullian d'Auray**, noble homme, établi à la maison de Kermalhuezen (paroisse de Carnac) est beaucoup plus riche que le précédent avec notamment la liste des vêtements et des bijoux appartenant à sa femme mais non prisés. Cet inventaire contient aussi une liste de tissus et de fils avec prisage. L'inventaire après décès en 1574 de **Vincent Mouhic**, sellier, demeurant sur le marché dans le faubourg de Vannes donne une liste de quelques vêtements et accessoires (ceinture, chapeau, botte) avec prisage. L'inventaire après décès en 1571 de **Pierre Le Ray**, forgeron, demeurant à Poulheho dans le faubourg de Vannes est encore plus restreint mais avec prisage. L'inventaire après décès en 1583 de **François Dano**, charpentier, demeurant sur le marché dans le faubourg de Vannes donne une liste de quelques vêtements ainsi que quelques tissus et fils. L'inventaire après décès de **Jean Bertelot** ne fournit que peu d'éléments mais c'est surtout la vente publique en 1577 au marché de Vannes de ses biens qui est intéressante car elle nous renseigne sur les accessoires (chapeau, bottes, ceinture...) mais également sur les tissus, les fournitures de mercerie. L'inventaire après décès en 1555 de **Guillaume Droillart**, archidiacre de Nantes, établi au manoir de Kerhart (près de Sarzeau) ne fait mention que des vêtements sacerdotaux sans prisage.

Les comptabilités de la **psallette de Vannes** complètent ces inventaires par les vêtements sacerdotaux des enfants et aussi par le coût de la confection des vêtements. L'étude porte d'abord sur les différents types de vêtements avec les tissus employés, la couleur, l'état de conservation et le prisage (1 livre tournois= 20 sols, 1 sol= 12 deniers et 1 liard= 3 deniers). Les vêtements sacerdotaux seront traités dans une rubrique distincte. Ensuite l'étude portera sur les accessoires (chapeaux, chaussures, bijoux) puis sur les fournitures de mercerie (tissus, passements, fils) et enfin sur la confection des vêtements.

Les inventaires ne décrivent pas la tenue vestimentaire mais donnent une liste des vêtements retrouvés. Essayons, malgré tout, de distinguer les différentes catégories de vêtements selon qu'ils se portent au-dessus ou dessous.

Les **manteaux** sont des vêtements amples qui se portent par-dessus tous les autres vêtements. Il n'en a été inventorié que trois chez Gilles Gibon dont deux de bureau (grosse étoffe de laine) et un de gris (fourrure d'écureuil). L'un des deux manteaux de bureau est de couleur blanche. Quant au coût, il est de 20s pour le manteau de gris et pour celui de bureau blanc tandis que l'autre manteau de bureau est prisé moitié moins, soit 10s. Chez François Dano, un manteau de bure a été prisé 72s et un manteau noir à passement de laine 1 livre 12s. Un autre type de manteau est la **mante**, vêtement ample et sans manches porté par les femmes au-dessus des autres vêtements pour se protéger du froid. Deux mantes dont une prisee 12s 6d ont été trouvées chez Pierre Le Ray. A la vente publique des biens de Jean Bertelot, il a été vendu 18s une mante dite pour femme. Il n'est fait aucune mention du tissu ni de la couleur. Deux **reistres**, sortes de longs manteaux, dont un doublé ont été trouvés chez Jullian d'Auray et un chez Vincent Mouhic. Mais la nature de leur tissu, drap, scarlatin (sorte de drap), côte de fil fait penser à un manteau plus léger. Quant à la couleur, l'un est bleu, l'autre écarlate et un autre doublé de rouge. Leur coût est élevé: 4 livres 16s pour le reistre neuf à côte de fil et 9 livres pour celui de drap doublé.

Le **pourpoint**, vêtement masculin recouvrant le buste et les hanches a été trouvé en un seul exemplaire chez Gilles Gibon mais en deux exemplaires chez Jullian d'Auray ainsi qu'à la vente publique des biens de Jean Bertelot. Le tissu peut être de drap, de bombazin (sorte de coton) de laine, de toile, voire de satin et la couleur peut être noire ou rouge. L'état des pourpoints inventoriés n'est guère fameux: celui de Gilles Gibon est vieux et presque usé, un des deux trouvés chez Jullian d'Auray est failli, quant à ceux de la vente publique, ils sont tous les deux faillis. Le vieux pourpoint de drap de Gilles Gibon a été prisé 2s 6d. Les deux pourpoints de la vente publique ont été prisés l'un 4s et l'autre 4s 6d. Quant aux pourpoints de Jullian d'Auray, celui en satin a été prisé 12s et celui en bombazin, bien que failli, 15s.

Le **collet**, sorte de pourpoint droit, a été trouvé en plus grand nombre: un chez Jullian d'Auray et chez Vincent Mouhic, trois chez Pierre Le Ray et six à la vente publique des biens de Jean Bertelot. Leur tissu est plus épais: velours, frise (grosse étoffe de laine à poils frisés), de rejous voire même de cuir et notamment de buffletin. Ces derniers plus solides servent de protection contre les armes puisque le collet de buffle est aussi appelé collet à armer. Deux des collets sont rehaussés de passements de laine pour l'un des d'eux. La couleur de ces collets n'est pas mentionnée si ce n'est la couleur noire de l'un d'eux avec passement et les cinq collets de rejous sont dits de fil blanc. Quant au coût, le collet de buffletin et un des collets de frise sont les mieux prisés (15s) ainsi que les collets de velours (12s). Un autre collet de frise n'est prisé que 6s et les deux vieux collets de cuir 5s les deux. Les cinq collets de rejous ont été prisés ensemble 11s. Chez Gilles Gibon, deux **jargots**, sorte de pourpoint, ont été trouvés. L'un d'eux est fait de drap doublé de drap et l'autre de cuir doublé de blanchet (étoffe de laine blanche). La couleur de celui en drap est noire de même que sa doublure, dans un état plus que mi-usé. Ils ont été tous les deux prisés 5s. La casaque et le casaquin sont des surtouts à manches, serrés à la taille mais ne dépassant pas les hanches. Une seule **casaque** de drap noir mi-usé prisee 30s a été trouvée chez Vincent Mouhic et un seul **casaquin** dont le tissu n'est pas précisé mais il est de couleur pers, lui aussi mi-usé mais prisé 5s chez Pierre le Ray. Un autre casaquin violet fort usé a été prisé 40s. Chez Vincent Mouhic, deux **corselets**, petites cuirasses légères sans manches, ont été prisés l'un 60 livres et l'autre avec ses brazars 10 livres. L'inventaire ne fournit pas de plus amples renseignements mais on peut penser que le matériau est le cuir, les deux corselets ayant été trouvés chez un sellier.

L'inventaire chez Jullian d'Auray fait mention de trois **devants** avec manches (sorte de tablier). Ce sont des vêtements qui, comme leur nom l'indique, recouvrent le devant du corps. L'un d'eux est en damas (riche étoffe de soie) et les deux autres en velours. L'un est de couleur violette à fond satin blanc et l'autre jaune à fond satin violet. Il est dommage que ces trois vêtements ne soient pas prisés, car de par leur tissu et leur couleur, ce sont des vêtements que l'on peut qualifier de luxueux.

Les **robes** sont portées aussi bien par les femmes que par les hommes. Sur la douzaine de robes répertoriées, une seule, chez Gilles Gibon est celle d'une femme tandis que cinq autres (une chez Gilles Gibon, trois chez Guillaume Droillard et une à la vente publique de Jean Bertelot) sont des robes pour homme. Pour les autres robes il n'est pas précisé si elles sont portées par des hommes ou par des femmes. Comment sont ces robes? L'une d'elles est dite de parure, une autre a des manches et deux sont à double queue. Le tissu est varié: drap, *mourée* (drap de couleur noir violacé), serge, taffetas voire en satin. Leur couleur est plutôt foncée: noir violacé, noire, foncée. Quelques agréments différencient les robes. L'une d'entre elles est fourrée de panne blanche (étoffe de laine, de coton ou de soie à longs poils imitant la peluche). D'autres sont rehaussées de passements de velours, d'argent ou d'or. Les quatre robes trouvées chez Jullian d'Auray sont toutes différentes: une robe de serge parementée de velours, une robe de satin noir à double queue bordée de passements d'argent, une robe de velours à double queue bordée de passements d'or et une robe de taffetas noir avec bande de velours où il y a 33 fers d'or. Il est bien dommage que ces quatre ne soient pas prisées! Pour le prisage, contentons-nous d'une robe de *mourée* avec manches pour homme prisee 40s et une robe fourrée de panne blanche pour femme prisee 60s chez Gilles Gibon. Une robe de satin a été prisee 72 s en 1574 chez Vincent Mouhic et une robe neuve pour homme a coûté 5 livres en 1577. Deux seules petites cottes simples de couleur noire, tuniques portées sur la chemise soit seule soit sous la robe, ont été répertoriées chez Gilles Gibon dont l'une pour femme est en drap. Celle qui est presque usée a été prisee 10s alors que celle qui est usée l'a été 20s, la deuxième étant peut être de moindre qualité de tissu.

A même la peau, sont portées les **chemises** et **chemisettes**. Ces vêtements sont portés indifféremment par les hommes ou par les femmes. Toutefois certains dictionnaires mentionnent les chemises des femmes comme étant plus longues et plus fines que celles des hommes. Les inventaires étudiés ne le précisent pas. Peut-on cependant confirmer que les chemises de femme sont plus fines? En effet les chemises de chanvre sont dites pour homme et deux des onze chemises de lin sont dites pour femme. Sur les 34 chemises inventoriées, on en trouve une pour garçon de cuisine à la Psallette de Vannes, 3 chemises pour homme chez Gilles Gibon, 6 chemises pour homme chez Pierre le Ray, 11 chemises dont 2 pour femme chez Vincent Mouhic, 5 chemises chez Jean Bertelot, mais à la vente publique après son décès 12 chemises dont 3 sont pour femme. L'une des chemises est vendue avec un corset de couleur pourpre prisee 60s. Quant à la couleur, une seule est dite blanche. L'état des chemises n'est guère bon: sur 11 de Vincent Mouhic 8 sont mi-usées et à la vente publique la moitié des chemises est faillie. Le coût des chemises est variable: 3s 4d pour une chemise de chanvre, 7s 6d pour une autre chemise, 12s pour la chemise du garçon de cuisine et 24s pour une chemise de lin. A la vente publique, le coût varie de 2s à 10s. La chemisette est définie comme étant un devant de chemise détaché que les femmes portent sous une robe mais les deux chemisettes trouvées chez Pierre Le Ray sont pour homme. Deux autres chemisettes ont été recensées à la vente publique et l'une d'elles a des manches. Elles peuvent être en collet, en laine, en carise (ou carisel = grosse toile claire), de blanchet (étoffe de laine blanche). La couleur est blanche et même rouge. Le coût est de 10s pour une chemisette de blanchet ou de laine, 25s pour une de collet et 60s pour une de carise avec manches.

Continuons l'étude des vêtements par les **chausses** qui sont des sortes de culottes pour homme couvrant le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux (hauts-de-chausses) ou jusqu'aux pieds (bas-de-chausses).

Deux paires de chausses ont été trouvées, une chez Gilles Gibon et une autre faillie à la vente publique de Jean Bertelot. L'une des deux paires de chausses est blanche et prisee 15s. Les bas-de-chausses proviennent de la vente publique de Jean Bertelot sauf une qui appartient au cuisinier de la psallette de Vannes. Le tissu est soit du linge, de l'estame ou de la laine. La couleur, quand elle est notée, est blanche et le coût est de 15d pour le bas de chausse de linge, 54s pour ceux en estame et 60 s pour ceux en laine. Chez François Dano, une paire de chausses à la grecque de drap lavande avec ses bas est prisee 2 livres et une autre faillie paire de chausses violets 20s. Pour les hauts-de-chausses, seulement deux exemplaires ont été trouvés chez Jullian d'Auray. Leur couleur n'est plus blanche mais bleu pour l'un, pourpre pour l'autre. Notons que celui de couleur pourpre est mieux prisé (6 livres 15s) alors que le bleu n'est prisé que 5s. Chez Vincent Mouhic, les chausses ont été prisees avec les pourpoints. Ainsi, deux chapeaux de frise avec un pourpoint de laine ont été prisés 48s et deux chapeaux de couleur pourpre avec un pourpoint de toile 8 livres 8s.

Complétons l'étude vestimentaire par les ceintures, les gants et les chaussures. A part une ceinture trouvée chez Vincent Mouhic, toutes les ceintures, au nombre de 47 plus un petit paquet de ceintures et ceinturons, ont été vendues publiquement à la suite du décès du mercier Jean Bertelot. Ces **ceintures** peuvent être à pendants, à porter l'épée, acoustrées de franges d'argent. Elles peuvent être faites de capiton (bourre de soie ou de laine), de velours ou de cuir. Quatre d'entre elles sont pour femme. Quant au coût, il est de 3s pour un ceinturon acoustré de franges d'argent, 8s 6d pour une ceinture de cuir, 11s 6d pour une ceinture à porter épée, 12s 6d ou 16s 2d si celle-ci a des pendants et 19s pour une ceinture de velours à porter épée. Une ceinture pour femme a été prisee 12s 6d. Des ceintures dites de Rouen et celle de capiton sont prisees par douzaine, ce qui se conçoit chez un seillier. Ainsi une douzaine de ceintures de Rouen sont prisees 4s 6d et une douzaine de ceinture de capiton 8s. La ceinture de cuir à pendants de chez Vincent Mouhic est prisee 18s. Seule la vente publique de chez Jean Bertelot mentionne des **gants** au nombre de 77 paires dont 4 sont garnies de velours prisees 6s 6d. Nous ignorons de quelle matière sont confectionnés ces gants. Le prisage varie de 1s 6d à 7s 6d dont une majorité comprise entre 1s 6d et 3s. Nous n'avons que peu de renseignements concernant les **chaussures** si ce n'est 4 paires de souliers achetés 16s en décembre 1519 pour les enfants de la psallette de Vannes, une paire de bottes prisee 4 livres chez Vincent Mouhic, une faillie paire de bottes vendues publiquement 10s et deux houzeaulx en dehors (bottes ou guêtres en cuir montant jusqu'aux genoux ou même jusqu'à mi-cuisses) prisees 6s 6d chez Gilles Gibon. Notons aussi que la mise sur les formes des bottes du prieur de Nantes en visite à la psallette de Vannes en 1519 a coûté 8s 6d (la valeur de deux paires de souliers pour enfants). La vente publique des biens de Jean Bertelot indique que quatre chaussepieds ont été prisés 2s et que des boucles de souliers ont été prisees ensemble 10s 6d.

On ne peut pas étudier les costumes sans parler des coiffures. A travers les inventaires nous avons trouvé des chapeaux, des bonnets, des couvre-chefs, des escoffions.

Tout d'abord les **chapeaux** (coiffure usuelle à bords) avec un seul exemplaire chez Gilles Gibon, cinq chez Vincent Mouhic et 7 exemplaires à la vente publique des biens de Jean Bertelot. Celui de chez Gilles Gibon est à court poil et deux chapeaux chez Vincent Mouhic sont de frise. Le chapeau peut avoir un cordon et l'un de ces cordons est « acoustré de faux fil d'argent ». Trois autres chapeaux sont dits petits. La couleur est noire, pourpre ou grise. Quant au coût, il est de 10d pour le vieux chapeau noir à court poil, un failli chapeau est prisé 5s 6d, un petit chapeau noir 6s 8d, un autre chapeau noir 24s 6d, un chapeau à cordon 28s et un autre avec cordon acoustré de faux fils d'argent 40s. Les chapeaux peuvent être aussi agrémentés de panaches, trouvés uniquement à la vente publique de Jean Bertelot et prisés par douzaine. Ainsi, une douzaine a été prisee 16s 6d et

cinq panaches noirs 14s 6d la douzaine.

Sur les 25 **bonnets** (coiffure seule sans bord) répertoriés, la plupart (21 exemplaires) proviennent de la vente publique de Jean Bertelot, trois de chez Gilles Gibon et un seul mais avec son étui chez Jullian d'Auray. Ces bonnets peuvent avoir des tailles différentes puisque quinze bonnets vendus publiquement sont petits ou longs et deux sont dits « façon de Rennes » mais sans plus de détail. Quant à la matière utilisée, l'un est de minot, un autre de velours et un autre de laine. Les couleurs sont mentionnées six fois pour le blanc, deux fois pour le noir et une seule fois pour le rouge. Le prisage est de 3s 6d pour un bonnet de laine et 3s 8d ou 5s pour un bonnet long façon de Rennes. Le bonnet de velours avec son étui a atteint le coût de 100s alors que le bonnet de minot n'a coûté que 5d. Notons aussi que l'un des bonnets inventoriés chez Gilles Gibon porte une petite enseigne d'argent doré. D'autres enseignes que l'on peut mettre aussi à un chapeau ont été prisées à la vente publique 8s 3d pour dix enseignes ovales et dix autres petites.

Les **couvre-chefs** sont au nombre de 11 ½ chez Jullian d'Auray et 3 pour femme chez Jean Bertelot. Aucune précision n'est donnée quant au tissu ainsi que la couleur. Signalons quand même le coût de 2s 8d pour un couvre-chef. Les femmes peuvent se coiffer d'un escoffion (ancienne coiffure à l'usage du peuple) de soie ou de vair (peau d'écureuil). Il a été vendu publiquement 2 escoffions de soie à 2s la pièce et 3 escoffions de vair à 3s la pièce. On peut aussi, en guise de coiffure, lier les cheveux avec un ruban: 24 aulnes de lieures de cheveux ont également été vendues publiquement 24s 6d.

Font aussi partie de la tenue vestimentaire les accessoires tels que les sacs, les flasques, voire même les lunettes qui sont uniquement mentionnées dans la vente publique des biens de Jean Bertelot. Pour ce qui concerne les **sacs**, nous trouvons 3 bourses (petits sacs de cuir ou d'étoffe contenant l'argent de poche), 1 gibecière et surtout 6 escarcelles (sorte de bourse portée à la taille). Les escarcelles sont faites de cuir et pour 2 d'entre elles de buffle. La couleur rouge est mentionnée dans deux cas. Aucune précision n'est donnée pour les bourses et la gibecière si ce n'est qu'une bourse est prisée 3s et une gibecière 4s. Quant à l'escarcelle, elle est prisée 4s si elle est en cuir et 6s 8d si elle est en buffle. L'une des escarcelles n'est prisée que 18d, mais elle est peut être plus petite. Trois **flasques** ont été prisées à la vente publique, l'une en bois recouverte de cuir prisée 10s, une autre en corne prisée 33s et une plus petite prisée 4s. Un cordon servant à porter une flasque a été prisé 3s. Les **lunettes** ne sont pas vendues par paire mais à la douzaine, à raison de 6s 6d la douzaine.

N'oublions pas les **bâtons** dont quatre ont été inventoriés chez Jean Bertelot (2 lors de l'inventaire après décès et 2 à la vente publique) d'entre eux sont ferrés des deux bouts. Un bâton a été vendu publiquement 4s et un autre bâton aux deux bouts ferrés a lui aussi été vendu mais 10s. Chez Gilles Gibon, un petit bourdon d'argent (long bâton de pèlerin dont le haut est en forme de gourde) et sa coquille ont été prisés 2s 6d. Gilles Gibon serait-il allé à Saint Jacques de Compostelle?

L'inventaire après décès de Guillaume Droillart donne la liste des **vêtements sacerdotaux**: 4 chapes (l'une de velours noir, une autre de velours violet, une de velours cramoisi brodée de fil d'or et une de couleur cramoisie est elle aussi brodée de fil d'or, les trois premières étant armoriées des armes du défunt), 6 chasubles (3 de velours noir, 1 de damas blanc avec doublure rouge et 1 cramoisie), 2 robes de drap noir, 2 fanons et 1 étole. Quant à la psalette de Vannes, il est fait mention de 6 aubes en 1550 dont 4 sont fort usées et 2 usées, 33 chemises dites compectantes (= convenables) pour les enfants. Dans la comptabilité de la psalette de Vannes de 1519/1520, 4 paires de souliers pour enfant ont été prisées 16s.

On ne peut terminer une étude vestimentaire sans étudier les **bijoux** tels que broches, chaînes d'or, bagues, patenôtres trouvés chez Jullian d'Auray et aussi à la vente publique des biens de Jean Bertelot ainsi, ont été trouvés 1 paire de broches émaillées, l'une grande et l'autre petite, 1 chaîne d'or et plusieurs bagues en or chez Jullian d'Auray et 23 autres d'argent, d'argent doré ou de

corne à la vente publique. Les bagues d'argent ont été prisées 3s 2d ou 3s 6d l'une, 6s 3d ou 7s 2 autres et 15s 6d 4 autres bagues. Deux bagues en argent doré ont été prisées 6s 8d. Les bagues en corne, quant à elles, sont prisées par douzaine, soit 2s 6d pour une douzaine et demie. Il a même été prisé un étui de bague 16s (plus cher que la bague elle-même). Trois autres douzaines de bijoux ont été prisées 3s 1 liard. Une petite fille de patenôtre d'argent et de grenat n'a pas été prisée.

Terminons cette étude par la **toilette** car des miroirs, des peignes et du savon ont été mentionnés à la vente publique des biens de Jean Bertelot. Les miroirs sont en cristal et prisés 6s ou 15s. L'un d'eux est cassé et prisé 8s. Le savon est prisé par pain 6s et une petite cassette contenant ½ livre de savon a été prisée 5s 9d. Les peignes, au nombre de 2 douzaines et 3 peignes (soit 27 peignes) ont été prisés 10s 6d et un étui de peigne garni 8s. Nous avons quelques renseignements sur les travaux de **couture** chez les Carmes d'Hennebont. Les dépenses pour les fournitures et la façon des vêtements sont données dans l'inventaire établi à la psallette de Vannes. Le mémoire des travaux exécutés par François Le Cleinche, tailleur pour le compte de la psallette le 14 juin 1577 donne des renseignements sur le coût d'une journée de couturier. Ainsi, la confection d'un casaquin et d'une paire de chausses a coûté 12s, celle d'un pourpoint 15s et celle d'une robe 16s.

Ce mémoire est aussi intéressant parce qu'il indique les fournitures nécessaires avec prisage: il faut 2 aunes de toile pour doubler des chausses (16s), 1 aune de toile pour doubler un pourpoint (7s), 1 aune de toile pour couvrir un pourpoint (11s). La façon pour 2 douzaines de boutons revient à 6s de même que pour ¼ de soie noire pour faire les boutonnieres mais 2s les 2 douzaines de boutons pour des pourpoints.

Les **tissus** sont prisés en aune, en empan ou à l'unité. On peut estimer qu'il a été vendu de 50 à 55 mètres de tissus à la vente publique des biens de Jean Bertelot. Ceux-ci sont de toile (lin, chanvre, bougran, reparaon et de repce), de laine (cheffron, sergé, camelot), de futaine ou de drap. La couleur est jaune, vert ou noir. Quant au prix il est pour les toiles de lin 18s l'unité chez François Dano, 10s l'aune de toile de lin neuve chez Jullian d'Auray, 7s l'aune de toile de chanvre, 6s pour une aune et un empan de vieux bougran, 2s 7d un empan de toile jaune chez Jean Bertelot et 3s 4d la toile de reparaon chez Jullian d'Auray. Pour la laine, le prix varie de 28s 1 liard pour une aune de sergé d'Ascot, 10s une aune de camelot d'Amiens, 1s 1d un empan de camelot vert et 1s une aune de cheffron. Une pièce de drap a été prisée 7s et une aune de futaine rayé 12s. Chez Gilles Gibon, du chanvre tillé (les parties ligneuses ont été séparées de la fibre) et paisellé (préparé avec un instrument appelé pessel) a été prisé 8s 4d.

Les **fils** sont vendus en livre, en once, en roile (petit rouleau) ou en poupée. Ils peuvent être de lin, de chanvre, de reparaon, de laine, d'orchat, de Lyon, de pais, de Nycolle et de couleur noire ou blanche. Le fil de lin écriu est prisé 8s la livre chez François Dano, s'il est fort usé 18s la livre et une poupée de lin 5s la livre. Chez Jullian d'Auray, la livre de fil de lin est prisée 5s la poupée 4s 2d. Le fil de chanvre blanc est prisé 28s la livre chez François Dano et 4s 2d la livre chez Jullian d'Auray ou 3s 4d s'il est sous forme de poupée. Chez Vincent Mouhic, la livre de fil de repce est prisée 3s et la livre de chanvre et repce 6s. Chez Jean Bertelot, la livre de fil de Nycolle est prisée 24s, celle de pais 17s, de laine 14s, de fil de Lyon 8s. Le fil d'orchat est prisé 5s 3d (sans mention de la quantité) et 1s 9d le roile.

Les **passements** sont mesurés en aune, en once, en quart mais aussi par pièce et par roile. Ils sont en soie, en laine ou bien en fil et laine molle. La couleur est blanche, noire ou verte. Les passements de soie sont les plus prisés (15s l'once pour la soie blanche, 14s l'once pour la soie noire, 13s pour la soie de couleur non précisée). L'aune de passement de laine est prisée 1s 8d et s'il est de fil et laine il est prisé 1s l'aune.

Les **rubans**, noirs quand la couleur est précisée, sont mesurés en aune, empan ou pièce. L'aune de ruban noir est prisée 3 ½ s, une aune de ruban de laine 15d, une pièce de ruban de fil 2s et deux empannées de ruban de soie 3 liards. Les différents **cordons** sont généralement de laine

pour chapeau ou pour flasque. Ainsi une petite pièce de cordon de laine est prisee 1s, de même s'il est destiné à porter flasque. S'il est pour le chapeau, il est prisé 1s 3d. Une tresse de laine est prisee 13s 6d, un petit lacet de faux fil d'argent 2s 6d et dix lacets de soie 5s. Les aiguillettes (lacets fermant les pièces de vêtement masculin), vendues par douzaine, sont prisees 8s les 9 douzaines. La **dentelle** est prisee 10d l'aune et 2s 7d la douzaine, la bizette 3s 6d. Les **boutons** sont prisés à l'unité ou à la douzaine. Ils peuvent être de soie jaune aquilin (12s la douzaine), de soie bleue aqueue (9s la douzaine), de soie pour reître (2s 4d l'unité).

Les **crochets avec leurs portes** (agrafes) ont été prisés 3s 6d. Les **épingles** (fermant les pièces de vêtement féminin) sont vendues par centaine ou par millier (6d ou 9d la centaine et 6s le millier).

CONCLUSION

L'étude des inventaires après décès a permis d'avoir un aperçu de la façon dont on s'habillait au XVI^e siècle dans le Morbihan. Chez Gilles Gibon, de moyenne noblesse, les vêtements sont courants (pourpoint, manteau, robe chemise et paire de chausses). Les tissus sont de moyenne valeur (bureau, drap, chanvre) à part un manteau de fourrure d'écureuil (de gris) et une robe mourée. Ils sont apparemment en bon état sauf le pourpoint qui est presque usé. Les coiffures sont elles aussi courantes (un chapeau noir à court poil et trois bonnets). On trouve la même simplicité chez sa femme avec deux cottes et une robe. Les couleurs sont noires ou blanches. Les deux vêtements ayant le plus de valeur sont les robes, l'une mourée prisee 40s et l'autre fourrée de panne blanche 60s. L'autre inventaire concernant aussi un noble, Jullian d' Auray est plus varié et plus riche en tissus (satin, velours Damas scarlatin) et en couleur (noir, blanc, rouge, violet, jaune). On y trouve deux ristes pour homme de drap bleu doublé de rouge valant 9 livres les deux, deux pourpoints (l'un de bombazin, l'autre de satin rouge), un collet de velours acoustré de passement noir, deux hauts-de-chausses l'un bleu et l'autre pourpre. Chez sa femme, quatre robes et trois devants avec manches, malheureusement sans prisage, sont confectionnés dans des matériaux et des parures différents traduisant un certain luxe (un ristre de scarlatin, une robe, des serges de parure parementée de velours, une autre de taffetas noir avec bande de velours où il y a 33 fers d'or, une de satin noir à double queue bordée de passement d'argent, et une de velours noir à double queue bordée d'un passement d'or, un devant de Damas blanc, un de velours violet à fond de satin blanc, un de velours jaune à fond de satin violet. Les vêtements semblent être en bon état sauf le pourpoint de bombazin qui est failli.

Dans les autres inventaires, le charpentier François Dano, le forgeron Pierre Le Ray et le sellier Vincent Mouhic, les matériaux sont plus courants (laine, bure, lin) et les couleurs moins prestigieuses (noir, bleu, violet). Chez Vincent Mouhic le prisage est donné pour deux vêtements neufs: un ristre côte de fil bleu 4 livres 6 sols et une chemise de lin pour femme 24 sols. Chez le forgeron Pierre Le Ray les deux collets de cuir sont vraisemblablement des vêtements de travail. C'est à travers la vente publique après le décès du mercier Jean Bertelot que l'on peut compléter l'habillement par la liste avec prisage des accessoires (gants, ceinture, bottes, chapeau et leurs panaches, chaussures, chaussepied, lunettes, flasques, escarcelles). On y trouve aussi les matériaux usuels d'un mercier à savoir les tissus, les fils, les passements et dentelles, cordons et rubans, lacets et aiguillettes, boutons et crochets, épingles mais aussi des bijoux (surtout des bagues). Le nécessaire pour la toilette se trouve aussi chez le mercier: miroir, savon et peigne. Les comptes des Carmes d'Hennebont donnent une idée du coût de la confection des vêtements.

Malgré le peu d'inventaires après décès étudiés, il a été possible de se faire une idée du mode vestimentaire au XVI^e siècle dans le Morbihan avec les types de vêtements adoptés, les tissus employés et les couleurs mais sans description des formes. Beaucoup de vêtements sont dits usés, mi-usés voire même faillis: il est donc difficile de distinguer ceux qui étaient au rebut ou ceux qui étaient encore portés car la plupart étaient inventoriés sous la rubrique «linges». Il n'apparaît pas de spécificité régionale si l'on compare avec les données d'autres régions telles que l'Anjou ou la Bourgogne.

GLOSSAIRE

Les vêtements

Casaque	Surtout à manches (blouse à manches, très larges, serrée à la taille) la casaque ne dépasse pas les hanches
Casaquin	Petit surtout que portaient les hommes
Chausses	Sorte de culotte qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux (hauts-de-chausses) et jusqu'aux pieds inclusivement grâce à son prolongement (bas-de-chausses) Les chausses, connues dès le VII^e siècle, sont un vêtement collant couvrant le pied et la jambe, jusqu'au dessus du genou, où elles sont serrées par une jarretière, pour les femmes, et jusqu'à l'enfourchure pour les hommes, d'où elles se rattachent aux braies et au pourpoint par des jarretelles ou des aiguillettes. Depuis le XIV^e siècle, les chausses deviennent solidaires et enserrant tout le bas du corps; elles sont ou tissées ou coupées dans l'étoffe (drap, coton ou soie) et cousues. Au XVI^e siècle, le terme «chausses» ne s'applique qu'aux hauts-de-chausses, séparés des bas de chausses qui s'appellent des bas. Les chausses coupées ou à bout coupé n'ont pas de pied; les chausses à moufles ont un doigtier, pour le gros orteil; les chausses semellées, en usage dès le XIV^e siècle sont des chausses à semelles cousues, qui dispensent des souliers. Au XVI^e siècle, la variété des chausses était infinie: «chausses à claire-voie», «à la cuissotte», «à boudins» portant des bouillons étagés, «à la provençale», «à la picarde», «à l'espagnole», «à la guarguesse» ou «grègues», «à la marinière»
Chaussettes	Les chaussettes étaient autrefois des sortes de bas de chausses, allant de la cheville au genou, que l'on portait au XVI ^e siècle soit sur le bas, soit entre le bas et la peau; des «chaussettes à étrivière» ou «à étrier» avaient un sous-pied.
Chemisette	Devant de chemise détachée qu'on porte sur une guimpe que les femmes portent sous une robe ouverte Devant de chemise détaché qu'on porte sur une chemise
Collet	On appelait collet au XVI^e siècle, un pourpoint droit, à l'origine sans manches Le collet de buffle ou collet à armer se faisait aussi en cuir de cerf, en maroquin et au XVII^e siècle en mouflon de Sardaigne.

Au Moyen-âge, la dalmatique et la chasuble avaient un collet soit droit soit rabattu, qu'on appelle aussi collier, surtout quand il est indépendant. L'aumusse et la mozette sont des sortes de collets.

Petit col, partie d'un vêtement d'homme ou de femme qui entoure le cou
collet montant = haut collet empesé soutenu par une armature, ce qu'on a appelé aussi collet-monté

collet de fleurs = collet parfumé

collet de velours ou de toile = col de dimension plus ou moins importante.

Corselet	Cuirasse légère, sans manches Ancien vêtement féminin lacé par-dessus un corsage et serrant à la taille Petite cuirasse que portaient les piquiers dans le régiment des gardes Brazar = brassard: partie de l'ancienne armure qui couvrait le bras
Cotte	Jupe, robe, tunique <u>Cotte hardie</u> = robe serrée à la taille et à jupe flottante cotte longue et ample portée par les deux sexes (XIV ^e siècle, semble démodée au XV ^e siècle, surtout pour les hommes) <u>Cotte simple</u> = jupon <u>Cotte d'armes</u> = tunique Tunique à manches, portée par les deux sexes de toute condition, ajustée sur le torse, un peu plus ample à partir des hanches, plus ou moins longue (jusqu'aux chevilles, puis, progressivement, jusqu'au genou) généralement mise sur la chemise Dans le vêtement civil, c'est une tunique portée sur la chemise, soit seule, soit sous la robe
Devant	Devantier, tablier Partie du vêtement couvrant le devant du corps
Jatgot	Sorte de pourpoint
Mancheron	Diminutif de manche Manche, bouts de manches, manchettes Sortes de manches pendantes qui tenaient à l'habit et pendaient par derrière
Mante	Vêtement de femme, ample et sans manches
Manteau	Vêtement ample de dessus, pour homme ou pour femme
Pourpoint	Sorte de gilet habillant le torse en usage du XIII ^e siècle au XVII ^e siècle Le pourpoint, d'abord simple cotte de tissu ouaté et piqué porté sous le haubert, entra dans le vêtement civil au XIV ^e siècle Sorte de gilet collant avec ou sans basques, ordinairement sans manches, très rembourré, il comportait une pièce accessoire (pièce d'estomac) sur laquelle il se liait au droit de la poitrine, et qui apparaissait plus ou moins dessous. Plus tard, il devient vêtement de dessus
Reister Ristre	Sorte de long manteau

Les tissus

Blanchet	Etoffe de laine blanche ou flanelle, drap blanc léger, qui servait à faire des camisoles, des chemises, des chausses, etc. et ces vêtements eux-mêmes. Sorte d'étoffe d'étamine
----------	--

Bombazin	Futaine à deux envers qui vient de Lyon et qui est doublement croisée.
Bougran	Toile forte et gommée, employée dans les doublures des vêtements
Bure, Burrel, Bureau	Grosse étoffe de laine de couleur brune Étoffe de laine de qualité grossière
Camelot	Étoffe faite de poil de chèvre avec laine ou soie
Carise, Carisel	Sorte d'étoffe, carisel, petit cuvier, canevas Grosse toile claire
Chevron	Poils ou laine de chevreau
Damas	Riche étoffe de soie
Estame	Laine peignée, tricot de laine
Frise	Drap de Frise, grosse étoffe de laine à poils frisés (Espagne, Flandre) Sorte de toile venant de la Frise en Hollande
Futaine	Chaîne en lin et trame en coton Sert pour faire des camisoles, pour couvrir des matelas
Gris	Fourrure ou étoffe grise
Morée, Mourée	Drap de couleur noire violacée
Reparon	Toile grossière, étoupe de 2 ^e qualité, celle qui tient le milieu entre le brin et la grosse étoupe
Reps ou Repce	Etoffe d'ameublement à côtes perpendiculaires aux lisières Etoffe façonnée de soie, de laine, ou de laine et coton, de toutes couleurs employée le plus souvent pour l'ameublement
Scarlatin	Etoffe de couleur écarlate
Serge	Etoffe commune et légère de laine qui est croisée. Il y a aussi des serges de soie, qui portent ce nom parce qu'elles sont travaillées et croisées comme la serge de laine Etoffe pelucheuse, mi-fil, mi-coton
Taffetas	Etoffe de soie mince et unie Elle sert à faire des doublures ou des habits fort légers

